



Dernier avis avant saisie de vos biens

Par **stb_old**, le **28/09/2007** à **18:47**

Bonjour,

j'ai reçu une lettre d'un etude d'huissier de justice d'aix en provence, me disant qu'ils étaient chargé par la tresorerie du controle automatisé de proceder au recouvrement de la somme de 207,03 euro.

Ils me parlent d'une amende que j'aurais eu avec mon véhicule au mois de décembre 2006 pour excès de vitesse, dans une ville où je ne suis jamais allée près d'aix en provence(bouc bel air).

Ma question est: est ce normal que je n'ai pas reçu l'amende de 180 euros avant le dernier avis de saisie de biens?

Je ne suis pas d'accord avec cette amende d'excès de vitesse, que puis-je faire?

merci a vous
cordialement
claire